

OBJET:      ORGANE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

LA PROCHAINE RÉUNION DE L'ORGANE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS AURA LIEU LE MARDI 27 MARS 2018 À 10 HEURES, AU CENTRE WILLIAM RAPPARD.

L'ORDRE DU JOUR PROPOSÉ EST LE SUIVANT:

1. SURVEILLANCE DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ADOPTÉES PAR L'ORD

- A.   ÉTATS-UNIS - MESURES ANTIDUMPING APPLIQUÉES À CERTAINS PRODUITS EN ACIER LAMINÉS À CHAUD EN PROVENANCE DU JAPON: RAPPORT DE SITUATION DES ÉTATS-UNIS (WT/DS184/15/ADD.181)
- B.   ÉTATS-UNIS - ARTICLE 110 5) DE LA LOI SUR LE DROIT D'AUTEUR: RAPPORT DE SITUATION DES ÉTATS-UNIS (WT/DS160/24/ADD.156)
- C.   COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES - MESURES AFFECTANT L'APPROBATION ET LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS BIOTECHNOLOGIQUES: RAPPORT DE SITUATION DE L'UNION EUROPÉENNE (WT/DS291/37/ADD.119)
- D.   ÉTATS-UNIS - MESURES ANTIDUMPING ET MESURES COMPENSATOIRES VISANT LES GROS LAVE-LINGE À USAGE DOMESTIQUE EN PROVENANCE DE CORÉE: RAPPORT DE SITUATION DES ÉTATS-UNIS (WT/DS464/17/ADD.3)
- E.   CHINE - MESURES ANTIDUMPING VISANT LES IMPORTATIONS DE PÂTE DE CELLULOSE EN PROVENANCE DU CANADA: RAPPORT DE SITUATION DE LA CHINE (WT/DS483/7/ADD.2)

2. ÉTATS-UNIS - LOI DE 2000 SUR LA COMPENSATION POUR CONTINUATION DU DUMPING ET MAINTIEN DE LA SUBVENTION: MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ADOPTÉES PAR L'ORD

- A.   DÉCLARATION DE L'UNION EUROPÉENNE

3. UNION EUROPÉENNE - MESURES ANTIDUMPING VISANT LE BIODIESEL EN PROVENANCE D'INDONÉSIE

- A.   DÉCLARATION DE L'UNION EUROPÉENNE

4. THAÏLANDE - MESURES DOUANIÈRES ET FISCALES VISANT LES CIGARETTES EN PROVENANCE DES PHILIPPINES

- A. DEUXIÈME RECOURS DES PHILIPPINES À L'ARTICLE 21:5 DU MÉMORANDUM D'ACCORD SUR LE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS: DEMANDE D'ÉTABLISSEMENT D'UN GROUPE SPÉCIAL (WT/DS371/22)

5. AUSTRALIE - MESURES ANTIDUMPING VISANT LE PAPIER POUR COPIE A4

- A. DEMANDE D'ÉTABLISSEMENT D'UN GROUPE SPÉCIAL PRÉSENTÉE PAR L'INDONÉSIE (WT/DS529/6)

6. ÉTATS-UNIS - MESURES COMPENSATOIRES VISANT LE BOIS D'ŒUVRE RÉSINEUX EN PROVENANCE DU CANADA

- A. DEMANDE D'ÉTABLISSEMENT D'UN GROUPE SPÉCIAL PRÉSENTÉE PAR LE CANADA (WT/DS533/2)

7. ÉTATS-UNIS - MESURES ANTIDUMPING APPLIQUANT LA MÉTHODE DE LA FIXATION DE PRIX DIFFÉRENCIÉS AU BOIS D'ŒUVRE RÉSINEUX EN PROVENANCE DU CANADA

- A. DEMANDE D'ÉTABLISSEMENT D'UN GROUPE SPÉCIAL PRÉSENTÉE PAR LE CANADA (WT/DS534/2)

8. LISTE INDICATIVE DE PERSONNES AYANT OU NON DES ATTACHES AVEC DES ADMINISTRATIONS NATIONALES APPELÉES À FAIRE PARTIE DE GROUPES SPÉCIAUX - DÉSIGNATIONS PROPOSÉES (WT/DSB/W/618)

9. QUESTIONS RELATIVES À L'ORGANE D'APPEL

- A. DÉSIGNATION DES MEMBRES DE L'ORGANE D'APPEL: PROPOSITION DE L'ARGENTINE; DE L'AUSTRALIE; DU BRÉSIL; DU CANADA; DU CHILI; DE LA CHINE; DE LA COLOMBIE; DE LA CORÉE; DU COSTA RICA; D'EL SALVADOR; DE L'ÉQUATEUR; DE L'ÉTAT PLURINATIONAL DE BOLIVIE; DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE; DU GUATEMALA; DU HONDURAS; DE HONG KONG, CHINE; DE L'INDE; D'ISRAËL; DU KAZAKHSTAN; DU MEXIQUE; DU NICARAGUA; DE LA NORVÈGE; DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE; DU PAKISTAN; DU PANAMA; DU PARAGUAY; DU PÉROU; DE LA RÉPUBLIQUE DOMINICAINE; DE SINGAPOUR; DE LA SUISSE; DU TERRITOIRE DOUANIER DISTINCT DE TAIWAN, PENGHU, KINMEN ET MATSU; DE LA TURQUIE; DE L'UKRAINE; DE L'UNION EUROPÉENNE; DE L'URUGUAY; ET DU VIET NAM (WT/DSB/W/609/REV.2)

10. ÉLECTION DU PRÉSIDENT

LES MEMBRES DE L'OMC ET LES GOUVERNEMENTS AYANT LE STATUT D'OBSERVATEUR AUPRÈS DES ORGANES DE L'OMC SONT PRIÉS DE COMMUNIQUER DÈS QUE POSSIBLE AU SECRÉTARIAT LES NOMS DE LEURS REPRÉSENTANTS.

ROBERTO AZEVÊDO